ASSEMBLEE DES REGULATEURS DES TELECOMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE CENTRALE

3ème session extraordinaire de la Conférence des Régulateurs

Kinshasa, RDC, du 19 au 20 août 2025

COMMUNIQUE FINAL

La troisième session extraordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'Association des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC) s'est tenue du 19 au 20 août 2025, à Yaoundé, en République du Cameroun.

Y ont pris part, les Régulateurs des pays ci-après : la République du Congo, la République du Gabon, la République Démocratique du Congo, la République du Tchad, et la République Centrafricaine. La Conférence a connu la participation du Représentant de l'UIT.

Étaient également présents à cette Conférence : le Représentant du Projet PAGIRN, les représentants du Ministère en charge des Postes, télécommunications, et des opérateurs des télécommunications.

En prélude à l'ouverture, de la session extraordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC), un atelier de finalisation et de validation des documents de l'ARTAC a été organisé le 18 août 2025.

I. DES TRAVAUX EN ATELIERS

L'atelier a porté sur la finalisation et la validation des documents suivants :

- Les Statuts révisés de l'ARTAC ;
- Le Règlement Intérieur de l'ARTAC ;
- Le Règlement Financier ;
- Le Plan d'Action de l'exercice 2025/2026 ;
- Le Budget Annuel 2025/2026 ; et
- L'harmonisation du fonctionnement et mandat des groupes de travail

I.1. Des Statuts Révisés de l'ARTAC

La révision des statuts a connu le concours de tous les membres des autorités de régulation membre de l'ARTAC.
Les innovations suivantes ont été proposées :

- Inclusion du secteur postal dans le préambule ;
- Inclusion et définition de Membre affilié ;
- Changement de la Conférence des Régulateurs à l'Assemblée Générale ;
- Changement du Secrétaire Permanent au Secrétaire Exécutif ;
- Redéfinition de l'Observateur ;
- Ajout de l'objectif sur le renforcement des capacités en ressources humaines dans les domaines des postes et des télécommunications
- Réécriture de l'alinéa 3 de l'article ;
- Suppression des titres sur les articles ;
- Proposition de l'écriture de l'article 6 sur le membre affilié ;
- Proposition de l'écriture de l'article 7 sur l'Observateur ;
- Réécriture de l'article 8 sur le Régulateur de l'Etat du Siège Social ;
- Réécriture de l'Article 9 sur les organes de l'ARTAC pour inclure les Groupes de Travail ; et
- Réécriture de l'Article 10, pour insérer un alinéa qui permet d'inviter d'autres organismes ou personnes à prendre part aux activités de l'ARTAC en raison de son expertise

La Conférence des Régulateurs a recommandé à la commission que toutes les propositions seront prises en considération à la prochaine session ordinaire de la Conférence des Régulateurs.

I.2. Du Règlement Intérieur et Règlement Financier de l'ARTAC

Il a été question d'adapter les différents amendements des Statuts de l'ARTAC au Règlement Intérieur et au Règlement Financier. A ce titre, tous les amendements seront pris en considération à la prochaine session ordinaire.

I.3. Du Plan d'Action et Budget annuel de l'ARTAC pour l'exercice 2025/2026

Il a été question d'aligner le Plan d'Action et le Budget annuel 2025/2026 aux objectifs stratégiques de l'ARTAC.

Le Budget est estimé à 85 016 691 FCFA et est reparti de la manière suivante :

- Personnel et Staff : 39 500 000 FCFA, estimé à 46% du Budget annuel ;
- Matériel et fournitures du Bureau : 6 300 000 FCFA, 7% du Budget annuel ;
- Sessions et conférences : 22 633 358 FCFA, 27% du Budget annuel ;
- Evènement internationaux : 13 583 333 FCFA, 16% du Budget annuel ;
- Frais administratifs et Divers : 3 000 000 FCFA, 4% du Budget annuel

Toutes les propositions ont été renvoyées à la prochaine session pour considération.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA 3ème SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ARTAC

Après les **travaux** en atelier, il s'est tenu la 3ème Session extraordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'ARTAC du 19 au 20 août 2025, au Bureau de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), à Yaoundé, au Cameroun.

II.1. DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), Professeur **Philémon ZO'O ZAME**, suivi du mot du Représentant du Secrétaire Général de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

S'en est suivi le mot du Président Exécutif de l'ARTAC, **Monsieur Christian KATENDE**, Président de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC) de la République Démocratique du Congo.

Le mot d'ouverture a été prononcé par le Ministre des Postes, Télécommunications du Cameroun, Son Excellence **Madame Minette Libom Li Likeng**, qui a insisté sur notre rôle, déterminant en tant que régulateurs des télécommunications dans cet écosystème dynamique. Une photo de famille a été prise après l'ouverture solennelle de la session.

Après ces mots introductifs, les travaux de cette 3ème session extraordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'ARTAC ont été conduits par son Président Exécutif, Monsieur Christian KATENDE, qui a exprimé ses remerciements aux délégués des pays membres, aux partenaires de l'ARTAC et à tous les participants qui ont fait le déplacement de Yaoundé.

II.2. TRAVAUX DE LA 3ème SESSION EXTRAORDINAIRE

III.2.1 HUIS CLOS DES DIRIGEANTS DE L'ARTAC

Au cours de cette session, les échanges ont essentiellement porté sur :

- La signature de la convention de cession de l'observatoire sous-régional des TIC du PAGIRN à l'ARTAC ;
- La présentation des rapports d'activités et financiers du Secrétariat Permanent de l'exercice 2024-2025 ;
- L'adoption du calendrier des activités et du Budget de l'ARTAC pour la période d'août à décembre 2025 ;

- Le mandat des Groupes de Travail ;
- La revalorisation du montant des cotisations statutaires annuelles des membres ;
- Le choix du logo de l'ARTAC
- Le choix du Régulateur du Siège Social de l'ARTAC ;
- La désignation du Secrétaire Exécutif ad intérim de l'ARTAC ;
- Le lieu et dates de la prochaine Conférence des Régulateurs ; et
- L'Etat d'avancement sur les initiatives sous-régionales en matière de Free Roaming 2025 (la mise en œuvre du Free Roaming en Afrique Centrale et la coordination des fréquences aux frontières).

II.2.2. De la cérémonie de Signature de la Convention de ccession de l'Observatoire des TIC de l'Afrique Centrale à l'ARTAC

L'observatoire des TIC de l'Afrique Centrale a été cédé officiellement à l'ARTAC par le Consortium de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (ENSPY) et l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et des Communications de Yaoundé (SUP'PTIC), sous le label du projet PAGIRN.

L'observatoire vise à améliorer l'inclusion numérique et la prise de décisions politiques sur la base de données TIC actualisées. Il couvrira six pays d'Afrique centrale et est financé par la Commission Européenne. L'observatoire est organisé autour de systèmes de suivi, s'appuyant principalement sur des indicateurs validés par l'Union internationale des télécommunications.

II.2.3. Résolutions et Recommandations issues de la 3ème Session Extraordinaire de la Conférence des Régulateurs

A l'issue des travaux de la 3ème session extraordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'ARTAC, des résolutions et recommandations ont été formulées et adoptées.

II.2.3.1. Les Résolutions

1. Résolution portant revalorisation du montant des cotisations statutaires à 20.000.000 FCFA dès la Session ordinaire de la Conférence des Régulateurs en 2026
2. Résolution fixant la date de la future session ordinaire de la Conférence des Régulateurs pour février 2026 en RDC

II.2.3.2. Les Recommandations

1. La Conférence des Régulateurs recommande au Secrétaire Permanent de mener une étude approfondie sur les conditions juridiques

d'établissement de l'accord de siège pour l'ARTAC dans chaque pays membres de l'ARTAC et le statut juridique du Secrétariat Permanent

2. La Conférence des Régulateurs recommande au Secrétaire Permanent de transmettre le projet du nouveau logo de l'ARTAC aux Etats membres pour amendement et validation
3. La Conférence des Régulateurs recommande au Secrétaire Permanent d'élaborer la Charte graphique de l'ARTAC
4. La Conférence des Régulateurs recommande aux Régulateurs de l'ARTAC de donner leurs appréciations sur les différentes propositions de logo lors de la prochaine Session ordinaire de la Conférence des Régulateurs en 2026
5. La Conférence des Régulateurs recommande aux Régulateurs de l'ARTAC de continuer les concertations bilatérales relatives à la coordination des fréquences aux frontières et consigner les conclusions y relatives dans un accord
6. La Conférence des Régulateurs recommande aux Secrétaire Permanent de prendre les dispositions nécessaires pour désintéresser de façon ponctuelle les experts après un service fait dans le cadre d'un travail réalisé à l'ARTAC
7. La Conférence des Régulateurs recommande d'intégrer dans le Règlement Financier des aspects liés à la désignation d'un pays pour assurer la mission de Commissaire aux comptes

La Conférence des Régulateurs de l'ARTAC a exprimé ses remerciements à l'endroit des autorités gouvernementales et de régulation de la République du Cameroun pour l'accueil et les bonnes conditions d'organisation des travaux de la 3ème Session extraordinaire de la conférence des Régulateurs de l'Afrique Centrale.

La Conférence des Régulateurs a également remercié le Président de la République du Cameroun, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, pour son leadership et sa vision d'intégrer le numérique pour le développement de l'économie camerounaise.

Fait à Yaoundé, le 20 août 2025.

Les Dirigeants de l'ARTAC

- **M. Christian KATENDE**, Président Exécutif, Président du Collège de l'ARPTC/RDC

- **M. ……, Représentant du** Vice-Président, DG de l'ARCEP/RCA,

- **Pr. ……**,……. DG de l'ART/Cameroun

- **M. Célestin ENDOKE**, Représentant du Directeur Général de l'ARPCE/Congo,

- **M. ……**,…….Représentant du Président de l'ARCEP Gabon

- **M. ……, Représentant du** Vice-Président, DG de l'ARCEP Tchad

-